

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME ÉMERGE DU CONTEXTE ENDOGÈNE DÉCOLONISÉ

Une proposition d'universalisation ou d'institutionnalisation des pratiques matrimoniales, linguistiques intrinsèques et de l'organisation politique ivoiriennes à l'ivoirienne.

19 septembre 2023

Dr. Barthélemy TANO

Après la période coloniale, force est de constater que l'Afrique piétine encore dans sa marche vers le type de développement à l'occidental. Il n'est pas excessif de se poser autant de questions que l'on souhaite, pourvu que l'ensemble de ces interrogations ouvrent sur une réponse sur laquelle tous s'accorderaient.

Il est su et connu que le modèle de développement à l'occidental, d'un point de vue économique, est fondé sur le capitalisme, soutenu, d'un point de vue sociopolitique par la démocratie, née en Grèce¹.

Sous sa forme originelle, la démocratie grecque est de type parlementaire. Mais, après sa conquête du monde occidental, elle adopte des formes variables selon les contextes singuliers où elle s'est implantée. Du coup, en dehors de sa forme initiale, plus répandue en Amérique du Nord et dans certains pays scandinaves, on a la démocratie de type présidentiel (France), de type populaire (Russie, Chine, Corée du Nord, etc.), etc. Tous revendiquent leur universalité à travers l'alternance au pouvoir, selon leur rythme ou échelon, prétendument acceptée de tous. La supposée « bonne » forme démocratique détermine la bonne forme économique qui en dit sur le niveau de développement socioéconomique d'un pays. L'idée de « bonne forme » renvoie, du point de vue politique, au jeu sain entre opposants et parti au pouvoir aboutissant à une alternance régulière, sans mouvements sociaux de contestation, une alternance consensuelle donc ; du point de vue économique, à une croissance forte, due, en partie, à une industrialisation à outrance qui répond à un marché, et qui tire sa force de l'invention et de l'innovation technologique. Ce qui suppose, un système de santé qui, lui-même, répond aux besoins de la population et, d'emblée, suppose un lien soudé, mais flexible, tout en contrôle en termes d'allée et venue, entre le politique et l'économique.

Si, à l'observation, l'Afrique, sous domination Occidentale, a adopté, manu militari, le principe démocratique à l'occidental, il n'en demeure moins qu'elle vit depuis la fin présumée de la période coloniale, des soubresauts militaro-sociaux répondant aux besoins de changements de part et d'autre, du colonisé qui ne veut plus du colonisateur, aux vellétés du colonisateur à maintenir vaille que vaille le colonisé dans la néo colonisation. Comment, dans ces conditions, l'Afrique en général, la Côte d'Ivoire en particulier pourrait répondre aux exigences exogènes du développement à l'occidental ? Autrement dit, dans une approche simple, comment se développe-t-on dans les conditions d'un autre, extérieur au contexte local ? Un paradoxe évident qui a traversé presque tous les âges de l'ère postcoloniale sans, curieusement, trouver

¹ En 507 av. J.-C. Mais, certains historiens avancent que la démocratie bénéficiait de ses premières règles au 4e siècle avant notre ère dans la cité Carthage (ville de la Tunisie actuelle – Afrique).

de réponse. L'Afrique se trouverait donc dans l'impasse d'un développement à la fois moderne et local. Doit-on voir en cela, l'opportunité de procéder à une combinaison des principes venant des deux types de développement, moderne et local ? Ou, doit-on se diriger inéluctablement vers un seul type ? Dans ce dernier cas, vers quel type de développement devrait-elle se diriger ? Ou, enfin, doit-on reconnaître et faire reconnaître universellement, voire, au forceps idéologique, qu'un développement n'est valable que pour les bénéficiaires qui en ressentent le besoin. Dans ce énième cas, comment asseoir une démocratie à l'ivoirienne ?

Plusieurs possibilités qui concourent à la décolonisation systémique et psycho-structurelle de l'Afrique en général, la Côte d'Ivoire, en particulier, en termes d'organisations sociopolitique, matrimoniale et linguistique².

D'un point de vue sociopolitique, deux formes primaires d'organisations politiques dominantes en Côte d'Ivoire, dont, l'organisation par le processus d'accès au pouvoir à travers les règles de succession par la filiation matrilineaire (certains Akan/Senoufo) ou par la filiation patrilinéaire (Kodê, Bété). Des deux formes successorales, une variante quasi unique qui est l'alternance (initiatique) par classe d'âge chez Kwa³ en général, les Kwa lagunaires, en particulier. Cette variante nous inspire, particulièrement, celle singulière des Atchans ou Ebrié.

En effet, le mécanisme d'alternance par classe d'âge⁴ offre une certaine stabilité sociale dans ces principes acceptés de tous, prenant son appui sur, variablement⁵, les sept familles⁶ originelles, chez les Atchans (Ebrié). Chaque classe d'âge⁷ régnante dispose de quinze années au cours desquelles, les trois autres classes d'âge de la même génération l'assiste pacifiquement. En tout, chaque génération règne soixante ans selon des principes acceptés de et par tous, à l'issue d'initiations culturelles séculaires.

Soulignons au passage que cette variante d'alternance au pouvoir chez les Atchans, qui voit régner aujourd'hui de jeunes chefs, est une forme adaptative⁸ de la forme originelle, qui était celle du règne du plus vieux de la tribu, ou *goto* (dans le village-mère). Tandis que, les chefs de

² Le choix de ces trois contextes tient en ce que la démocratie occidentale coince en Afrique, le mariage traditionnel résiste malgré sa dévaluation, la loi 1964 sur le mariage allait jusqu'à l'interdire avant d'être partiellement levée en 2019 ; l'ethnie incarnée à travers la langue maternelle pose des problèmes en Côte d'Ivoire, au lieu d'être une richesse, parce que, de mon humble avis, la valeur ethnique est géopolitiquement contrariée.

³ Akyé, Alladian, Atchan ou Ebrié, etc.

⁴ L'hybridation de l'organisation sociale de ces sociétés lagunaires ivoiriennes vient du fait que la classe d'âge qui constitue l'essentielle du maillon régnant est alterne à celle du père, mais, dont les membres reconnaissent et acceptent les groupes utérins comme alter ego à la succession.

⁵ Plusieurs communautés lagunaires adoptent ce principe selon ses réalités internes.

⁶ Lokoman, Fiédoman, Kouédoman, Dioman, Tiadoman, Godouman, Abromandu. Une dernière famille peut être citée sans en être rigoureusement comprise dans la charpente communautaire, les Gbadoman, selon les sources.

⁷ Quatre classes d'âge que compte une génération : on a quatre classes Bresue, Niando, Dugbo, Tyagba, avec quatre sous-classes dont, Djehou (aînés), les Dogba (puînés), les Agban (cadets) et les Assoukrou (benjamins).

⁸ Les vieux ayant du mal à marcher jusqu'à la Capitale où était installé le Commandant pour participer aux réunions convoquées par celui-ci, en période coloniale, les Atchan les ont tout simplement remplacés par des plus jeunes (vigoureux). Niangoran-Bouah, cité par Marc Augé.

villages étaient les autres membres anciens de la phratrie⁹, le village-mère ayant donné lieu à plusieurs autres villages de la même phratrie.

Si nous considérons cette alternance originelle des classes d'âge, avec le règne du plus vieux du *goto* dans le village-mère et des autres plus vieux de la phratrie des villages environnants, on a une correspondance qui pourrait être assimilée, au niveau national, à la tribu. Celle-ci représenterait la population globale ivoirienne ; la phratrie, les partis politiques ivoiriens, significatifs ou non, regroupés, s'il le faut, par champ d'intérêt. Le plus vieux de la phratrie deviendrait systématiquement, sans élection meurtrière, le président de la République, tandis que les présidents de régions seraient les autres plus vieux de la phratrie, élevés, eux aussi, systématiquement, à ce rang politique comme tel, sans élection contestée. Ce modèle se reproduirait au niveau des communes par classes d'âge décroissant¹⁰ au sein des partis politiques, ainsi qu'à tous les postes électifs. On se fixerait un temps de règne et tout cela consigné dans une Constitution qui en délimiterait les contours de chaque prérogative. Pour le respect effectif de chaque prérogative, comme mesure pour la sacralisation du pouvoir, et éviter le viol systématique des prérogatives, le recours aux cultes ancestraux pour baliser les principes qui devront désormais entourer l'accès et l'exercice du pouvoir d'État en Côte d'Ivoire.

Comme mesures institutionnelles accompagnatrices, l'apprentissage des jeunes dans les écoles, à l'image des initiations culturelles Atchans, prédisposant le citoyen ivoirien à cette nouvelle forme d'organisation sociopolitique depuis le plus jeune âge. Autrement dit, l'apprentissage génère et met en place les structures mentales concordantes chez l'enfant, structures mentales qui, dès l'âge adulte, lui forgent son trait de caractère (distinctif). Procéder à mettre en place la structure mentale chez l'enfant ivoirien est une démarche de défi qui va jusqu'au parler de la langue maternelle en passant par les rapports matrimoniaux locaux.

D'un point de vue culturel donc, les procédures matrimoniales, déterminées par des démarches, c'est-à-dire, des fiançailles au mariage traditionnels africains, précisément, le «kokoko» chez les Akans et la dot (pratique humaine qui est restée encore en vigueur chez les Africains noirs), ne sont pas mortes, d'ailleurs, n'ont jamais disparues. Mieux, ces pratiques prennent de plus en plus de l'ampleur, participant, aujourd'hui, dans une certaine perspective, à l'amenuisement du pouvoir d'achat local, obligation faite aux tradi-contractants africains de faire le mariage civil ou occidental avant de bénéficier des droits afférents. Or, un mariage n'est valable que pour les parties contractantes, dans les règles du contexte endogène. La contraction de deux mariages par le citoyen lambda ivoirien devient un problème de société auquel l'État ivoirien devrait apporter une solution locale, autant que celui de la langue.

Ainsi, d'un point de vue sociolinguistique, l'un des accords coloniaux de la France avec ses anciennes colonies, à la veille des indépendances, était qu'elles devraient garder la langue française comme langue principale ou nationale. Ce que, j'avoue, est l'un des accords qui, à mon sens, dis-je, est un avantage pour l'Africain confronté, entre autres, au marché mondial, où, il devra proposer, négocier, la valeur de ses produits dans l'une des langues qui occupent

⁹ G. Niangoran-Bouah, cité par Marc Augé.

¹⁰ Aînés, puînés, cadets et benjamins.

le marché international. Cependant, l'une des choses qui fondent l'identité nationale est la langue, la plus déterminante étant la langue maternelle. Autrement dit, posons-nous cette question en apparence banale : en quoi, la langue maternelle peut être déterminante ? Je le disais plus haut, en ce que la langue maternelle prédispose les structures mentales de l'enfant à l'émergence d'une intelligence d'autodétermination à tout point de vue. À partir de cette intelligence autodéterminée, l'enfant, par un mécanisme de reconnaissance psychique, se connecte à autrui et au contexte local, comme son alter ego et son cadre de vie originel, à l'adolescence, puis à l'âge adulte. Bref, il est urgent que l'enfant ivoirien parle couramment sa langue maternelle pour intégrer l'ensemble des maillons du filet collectif, symbole de l'habitus ivoirien ou de « l'ivoiritude¹¹ ».

Aussi, la Côte d'Ivoire abrite-t-elle plusieurs ethnies, regroupées en quatre grands groupes dont les Akan ou Kwa, les Krou, les Gur et les mandés.



En effet, à travers la carte de la Côte d'Ivoire, susmentionnée, on observe que chaque grand groupe est cardinalement géolocalisé, en dehors des Dioula, ces commerçants bambara installés, pour des raisons de commerce, entre autres, dans l'ancien empire Kong. Au vu de cette géolocalisation, l'administrateur territorial a sous-localisé les communautés linguistiques dans des régions et, la Côte d'Ivoire en compte trente-et-une (31) et deux (2) districts autonomes, qu'on peut aisément introduire dans l'une ou l'autre des régions. Chaque région a une langue. Elle parle une langue singulière avec des variations plus ou moins significatives à l'échelle des grands groupes ethniques. C'est pourquoi, ma proposition d'enseignement de

¹¹ Néologisme créé par moi-même.

la langue maternelle à l'école, proposition qui n'en est pas à son premier essai, par des prédécesseurs, serait que chaque région soit le champ d'enseignement de la langue qui est sienne, de sorte à apporter à chaque enfant, ivoirien ou non, inscrit dans le système scolaire national, système qui affecte pêle-mêle les admis aux examens depuis des années, chaque enfant, dis-je, puisse parler au moins deux des langues locales ivoiriennes. Le français étant réduit, à moyen terme, à une langue administrative et commerciale. Cela dit, dans mon entendement, il n'y aura pas une langue dominante sur une autre au niveau national. Cependant, le mérite d'un tel procédé est que, 20 ans plus tard, la majorité des Ivoiriens comprennent, d'une part, leur propre langue maternelle, d'autre part, se comprennent entre eux, non plus, au travers un emprunt linguistique, mais par le parler local auquel ils s'identifient mieux, parce que s'étant réappropriés les valeurs endogènes.